

## Soutien aux parents de membres célibataires des Forces armées canadiennes

### Foire aux questions à l'intention des parents de nouvelles recrues

<http://www.forces.gc.ca/fr/instruction-etablissements/ecole-de-recrues-instructions-ralliement.page>

#### 1. Qu'est-ce que l'instruction de base?

En plus de permettre l'acquisition de connaissances militaires de base communes à tous les métiers et les éléments (Armée, Aviation et Marine) des Forces armées canadiennes (FAC), l'instruction de base vise à s'assurer que les recrues développent un état d'esprit et un comportement militaires, ainsi que l'endurance physique et mentale et les habiletés de combat nécessaires à la profession des armes. L'instruction de base est exigeante sur les plans physique, moral et mental, et repose sur les valeurs fondamentales des FAC, soit le devoir, la loyauté, l'intégrité et le courage.

#### 2. Quelle est la durée de l'instruction de base?

**Militaires du rang : Qualification militaire de base (QMB)**

**Durée :** 12 semaines

**But :** Permettre aux recrues d'acquérir les connaissances militaires de base communes à tous les métiers et les éléments des FAC en vue de former des militaires du rang capables d'opérer au sein d'une petite équipe.

**Officiers : Qualification militaire de base des officiers (QMBO)**

**Durée :** Deux modules de sept semaines (Selon le programme d' enrôlement, les recrues réaliseront les deux modules l'un après l'autre, ou au cours de deux étés consécutifs.)

**But :** Permettre aux recrues d'acquérir les connaissances militaires de base communes à tous les métiers et les éléments des FAC en vue de préparer les futurs officiers à diriger efficacement de petites équipes dans le cadre d'opérations simples en garnison (base ou camp militaire) et en conditions austères (campagne).

**Membre des FAC :** Personne ayant obtenu la QMB ou la QMBO.

**Recrue :** Personne qui participe au cours de QMB ou de QMBO. Si elle le termine avec succès, elle devient **membre** des FAC.

#### 3. En quoi consiste l'instruction de base?

L'instruction de base englobe les sujets suivants : exercices élémentaires; premiers soins; maniement des armes; entraînement physique; topographie; instruction appliquée; défense chimique, bactériologique, radiologique et nucléaire (CBRN); règlements et ordres concernant la protection de la force\*; communications; histoire militaire; leadership et planification militaire (QMBO seulement).

\*Le terme « protection de la force » désigne toutes les mesures visant à favoriser la réussite d'une mission tout en préservant la liberté d'action et l'efficacité opérationnelle des troupes.

**4. Quand une recrue peut-elle recevoir la visite de sa famille pendant son instruction de base?**

Pendant les quatre premières semaines de cours, la liberté des recrues est limitée et aucun congé n'est autorisé. Par la suite, les congés sont accordés selon le rendement du peloton et peuvent être révoqués en tout temps. La recrue n'est autorisée à recevoir des visiteurs que les fins de semaine où elle est en congé. Si son horaire d'instruction est modifié, elle doit s'y conformer, qu'elle ait demandé un congé ou non. Les demandes de congé peuvent être facilement annulées à la dernière minute.

**Remarque :** Les demandes de congé peuvent être annulées en tout temps avant 17 h le vendredi ou au cours de la fin de semaine.

Comme les jours de semaine sont consacrés à l'instruction militaire, aucun congé n'est autorisé au cours de cette période.

**5. Existe-t-il un numéro de téléphone d'urgence pour les familles qui désirent laisser un message à une recrue?**

En cas d'urgence, les recrues peuvent être jointes par l'intermédiaire du Centre de coordination de l'École de leadership et de recrues des Forces canadiennes (ELRFC) au 450-358-7099, poste 7229.

**6. Que doit apporter la recrue pour son instruction de base?**

Veillez vous référer à la liste d'articles ci-dessous.

<http://www.forces.gc.ca/fr/instruction-etablissements/ecole-de-recrues-instructions-ralliement.page>

<b>Quantité</b>	<b>Vêtements civils pour les hommes</b>
1	Manteau de saison
2	Pantalons de ville ou jeans propres sans trou
3	Chemises ou polos
1	Chandail tout-aller (de l'automne au printemps)
1	Paire de chaussures de ville (confortables)
6	Sous-vêtements
4	Chaussettes de sport
1	Paire de chaussures de course (semelles non marquantes)
2	T-shirts de sport
2	Culottes courtes de sport
1	Serviette de bain

<b>Quantité</b>	<b>Vêtements civils pour les femmes</b>
1	Manteau de saison
2	Pantalons de ville ou jeans propres sans trou (pas de leggings)
3	Chemises ou polos
2	Chandails tout-aller (pas de transparence)
1	Paire de chaussures de ville (confortables)
6	Ensembles de sous-vêtements
4	Chaussettes de sport
3	Soutien-gorge de sport
1	Paire de chaussures de course (semelles non marquantes)
2	T-shirts de sport
2	Culottes courtes de sport
1	Serviette de bain
-	Filet et épingles à cheveux (facultatif)

<b>Quantité</b>	<b>Autres articles</b>
1	Montre-bracelet de sport étanche
1	Paire de sandales de douche
1	Porte-savon et boîte à brosse à dents (blancs)
1	Brosse à dents
1	Dentifrice
1	Pain de savon
1	Soie dentaire
1	Rasoir à lames réutilisable
1	Crème à raser
1	Désodorisant
1	Shampooing (max. 750 ml)
1	Brosse à cheveux (au besoin)

**7. La recrue doit-elle apporter de l'argent? Si oui, combien?**

Oui, la recrue doit apporter un minimum de 150 \$.

À la première semaine de l'instruction de base, la recrue recevra une avance de 200 \$ afin qu'elle puisse se procurer le matériel requis pour son cours au magasin CANEX. Tout comme le seront les autres déductions courantes telles que l'impôt et les vivres et logement, ce crédit sera DÉDUIT de sa première paye, ce qui explique pourquoi cette dernière sera considérablement moins élevée que la normale.

Il est important que les recrues et leur famille soient au courant de cette formalité avant le début de l'instruction de base afin qu'elles prennent les dispositions financières nécessaires avant leur arrivée à l'ELRFC.

**8. Quels documents officiels la recrue doit-elle fournir pour son instruction de base?**

**a. Les documents suivants sont requis à l'arrivée sur place :**

- i.** Certificat de naissance et certificat de citoyenneté canadienne ou de naturalisation (si la recrue est née à l'extérieur du Canada);
- ii.** Carnet de vaccination (**très important**);  
**(Si la recrue n'en possède pas, elle doit communiquer avec les services de santé publique ou son médecin. Autrement, elle recevra tous les vaccins nécessaires, qu'elle les ait déjà reçus ou non.)**
- iii.** Formulaire d'attestation de sécurité dûment rempli (obtenu auprès du Centre de recrutement);
- iv.** Formulaire CF 100 *Demande/Autorisation de congé* (fourni par le Centre de recrutement);
- v.** Formulaires CF 742 *Personne(s) à contacter en cas d'urgence* et DND 2587 *Identification des plus proches parents (PPP)* (obtenus auprès du Centre de recrutement);
- vi.** Carte d'assurance sociale (NAS);
- vii.** Spécimen de chèque (aux fins de paye);
- viii.** Bail ou contrat hypothécaire.

**b. Les documents suivants sont requis, selon la situation de la recrue :**

- i.** Ordonnances médicales;
- ii.** Ordonnance de verres correcteurs;  
**(Une ordonnance donne un accès immédiat aux médicaments et verres correcteurs nécessaires, au besoin.)**
- iii.** Certificat de naissance des personnes à charge (copie certifiée conforme);
- iv.** Certificat de mariage (copie certifiée conforme);
- v.** Affidavit pour union de fait (original);
- vi.** Certificat de divorce (copie certifiée conforme);
- vii.** Preuve de changement de nom (copie certifiée conforme);
- viii.** Preuve de changement de la condition médicale;
- ix.** Formulaire DND 1654 *Demande de remboursement de frais de déménagement*.

**9. L'instruction de base est-elle mixte? Les hommes et les femmes vivent-ils dans des logements distincts?**

La plupart des cours d'instruction de base sont mixtes. Afin de favoriser un esprit de cohésion dans le peloton, toutes les recrues cohabitent sur le même étage, dont un secteur est réservé aux femmes.

**10. La recrue peut-elle apporter son véhicule à l'ELRFC?**

La recrue peut apporter son véhicule personnel à l'ELRFC. Cependant, elle n'y aura accès que les fins de semaine où elle est en congé.

**11. Puis-je envoyer du courrier et des colis à une recrue pendant son instruction de base? Les recevra-t-elle dans un délai normal?**

Les parents et les amis sont en fait encouragés à envoyer des lettres et des colis aux recrues pendant l'instruction de base, ce qui contribue grandement au soutien moral du peloton. Ils sont priés de ne pas envoyer d'articles interdits, de grande dimension (c.-à-d. ne pouvant pas être rangés) ou faisant l'objet d'une restriction. Les produits de boulangerie ravissent tout le monde, surtout lorsqu'il y en a assez pour partager avec le peloton. Avant d'envoyer quoi que ce soit, il importe de demander à la recrue s'il y a des allergies au sein du peloton.

**Les envois postaux à l'attention d'une recrue de l'ELRFC doivent être envoyés à l'adresse suivante :**

Numéro matricule (La recrue pourra en informer sa famille et ses amis dès qu'elle le recevra.)

Grade, nom de famille, initiale(s) du prénom

Numéro du cours

ELRFC

Garnison Saint-Jean

C.P. 100, Succ. Bureau-chef

Richelain (Québec) J0J 1R0

**12. Est-il possible de téléphoner à une recrue pendant son instruction de base?**

Oui, la famille est autorisée à communiquer avec la recrue pendant l'instruction de base, mais seulement pendant les heures prévues à cet effet. L'utilisation du téléphone cellulaire n'est autorisée qu'après les heures d'instruction, et ce privilège peut être révoqué en tout temps. La recrue sera avisée des heures de permission afin qu'elle puisse en faire part à sa famille.

**Voici le numéro de téléphone en cas d'urgence :**

**Centre de coordination de l'ELRFC : 450-358-7099, poste 7229**

**13. Les recrues sont-elles en sécurité lors de leur instruction de base?**

La sécurité des recrues est assurée en tout temps, en classe et sur le terrain. Toutes les activités sont supervisées et de nombreuses instructions permanentes d'opération (IPO) sont en place pour veiller à la sécurité de l'ensemble des recrues et du personnel.

**14. Que se passe-t-il si une recrue se blesse ou tombe malade pendant son instruction de base?**

L'ELRFC dispose d'installations et de personnel médical pour traiter les recrues en cas de blessure ou de maladie pendant leur instruction de base. Des revues des malades ont lieu sur une base régulière et des procédures sont en place pour les problèmes de santé courants et les blessures mineures. Les cas plus graves sont traités dans les hôpitaux de la région de Montréal. De plus, du personnel médical compétent est sur place pour répondre aux urgences en tout temps.

**15. Une recrue plus ou moins en forme peut-elle réussir l'évaluation de la condition physique?**

Au cours de la première semaine d'instruction de base, la recrue est soumise à une première évaluation de sa condition physique composée des quatre épreuves de l'évaluation FORCE. Vous pouvez visionner les vidéos de ces épreuves sur le site des Programmes de soutien du personnel (PSP) à l'adresse suivante :

<https://www.cfmws.com/fr/aboutus/psp/dfit/fitness/forceprogram/pages/about-the-force-program.aspx>. La recrue doit atteindre la norme pour chacune des quatre épreuves avant de commencer le cours de QMB ou de QMBO. Autrement, du temps lui sera accordé pour des séances de mentorat avec le personnel des PSP.

**16. Les recrues ont-elles suffisamment d'heures de sommeil?**

Toutes les journées commencent par le réveil à 5 h et se terminent par le couvre-feu à 23 h. Chacune est chargée et rigoureusement planifiée : entraînement physique, instruction en classe, inspections, tâches communes et périodes d'étude. Il revient aux recrues de gérer leur temps libre en soirée et de veiller à ce que leurs responsabilités personnelles soient accomplies dans le temps alloué.

**17. Les recrues auront-elles du temps libre après le rassemblement de fin de cours?**

Quelques semaines avant la cérémonie de fin de cours, les recrues seront avisées de la date à laquelle elles devront se présenter à leur prochain établissement d'instruction.

Dans la plupart des cas, il s'agira du lendemain de la cérémonie. **Remarque :** La cérémonie de fin de cours des recrues qui suivent le cours de QMBO n'a lieu qu'après la deuxième partie du programme d'instruction.

**18. Qu'en est-il des cérémonies de fin de cours à la Garnison Saint-Jean?**

La famille et les amis des recrues sont invités aux cérémonies de fin de cours, lesquelles se tiennent les jeudis à 14 h dans le hangar HD-4 de la Garnison Saint-Jean. Les portes ouvrent à 12 h 30, et les invités doivent prendre leur place (non réservée) avant 13 h 45. Des espaces de stationnement sont disponibles.

La cérémonie dure environ une heure. Elle est suivie d'une réception pour les recrues, leurs invités et leurs instructeurs.

Quelques semaines avant la cérémonie de fin de cours, les recrues seront avisées de la procédure à suivre pour obtenir l'autorisation de rencontrer leur famille et leurs amis la veille de la cérémonie et après cette dernière.

## Code vestimentaire pour la cérémonie de fin de cours

**Civils** : Tenue de ville – **Hommes** : complet ou pantalon et veston habillés et cravate  
**Femmes** : robe, tailleur ou jupe et chemisier

**Membres des FAC** : Tenue 1A avec médailles

<http://www.forces.gc.ca/fr/instruction-etablissements/ecole-de-recrues-instructions-ralliement.page>

## APRÈS LA FIN DES COURS

### 19. Qu'advient-il des membres des FAC après l'instruction de base?

Après l'instruction de base, le peloton est séparé et les nouveaux membres des FAC sont affectés à divers endroits, que ce soit à une base, à une escadre, au Collège militaire royal du Canada (CMRC), à la Garnison Saint-Jean ou à une université civile. Un avis d'affectation personnel leur indiquant les prochaines étapes de leur instruction leur est remis, de pair avec d'autres renseignements pertinents, notamment leur itinéraire, les ordres de mission (date et endroit où ils devront se présenter), les modalités de leur déplacement et la base ou l'escadre où ils sont affectés.

### 20. Les membres des FAC sont-ils autorisés à visiter leur famille à Noël ou aux fêtes?

Généralement, l'établissement ou l'unité d'instruction détermine une période de congé pour Noël ou les fêtes. Autrement, il revient au membre des FAC de choisir la date et le lieu de son congé.

### 21. Où les membres des FAC vivent-ils après leur affectation?

Tous les membres des FAC sont affectés à une base ou à une escadre après leur formation de métier. Dans la plupart des cas, ils vivent dans des quartiers à leur arrivée dans leur nouvelle unité.

### 22. Les membres des FAC ont-ils du temps libre au cours de leur formation de métier?

Le temps libre accordé pendant la formation dépend de l'établissement ou de l'unité d'instruction et de l'horaire de cours. Les membres des FAC doivent attendre le début de leur instruction pour en savoir plus sur les politiques de congé.

### 23. À partir de quand les membres des FAC peuvent-ils déménager leurs meubles sur la base où ils sont affectés?

Il est recommandé de ne rien déménager avant d'avoir reçu un avis d'affectation **permanente**. Les membres des FAC sont avisés lorsque leur affectation est permanente et qu'ils peuvent déménager leurs effets personnels.

**24. Les membres des FAC ont-ils besoin d'un testament?**

Chaque nouveau membre des FAC remplit un testament des FAC dès son enrôlement. Ce document demeure valide pour la durée de cet enrôlement, et les bénéficiaires peuvent être modifiés en tout temps.

**25. Quand les membres des FAC doivent-ils officialiser leur changement d'adresse sur leur permis de conduire, leurs polices d'assurance, etc.?**

Les membres des FAC peuvent modifier l'adresse permanente qui apparaît sur leur permis de conduire, leurs polices d'assurance et leurs autres documents d'identification personnelle seulement s'ils ont reçu un avis d'affectation **permanente**.

**26. Où les membres des FAC doivent-ils se rendre pour obtenir une qualification de métier ou de niveau supérieur?**

Cette information dépend du cours de qualification en question, car l'instruction n'est pas toute donnée à la même base ou escadre.

**27. Les membres des FAC doivent-ils déboursier les frais de toutes leurs visites à leur famille?**

Les membres des FAC reçoivent les détails de leurs déplacements de la part du commis de l'unité. Ils peuvent également consulter cette information à partir d'un ordinateur du ministère de la Défense nationale (MDN), sous la rubrique « Rémunération et avantages sociaux » du site du MDN.